

CENOVUS ENERGY INC.

Information financière supplémentaire (non audité)

Annexe des états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2021

Ratios consolidés de couverture des intérêts

Les ratios financiers ci-après sont présentés par Cenovus Energy Inc. (la « société ») dans le cadre du placement d'actions ordinaires, de titres de créance, d'actions privilégiées, de reçus de souscription, de bons de souscription, de contrats d'achat d'actions et (ou) d'unités de la société par voie de prospectus préalable de base daté du 7 octobre 2021. Ces ratios se fondent sur les états financiers consolidés de la société, lesquels sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière qui sont généralement reconnues au Canada.

Ratios de couverture des intérêts pour la période de douze mois close le 30 septembre 2021¹⁾

Résultat net disponible pour tous les passifs financiers portant intérêt ²⁾	(fois) 2,5 x
Résultat net disponible pour tous les passifs financiers portant intérêt avant les (profits) pertes latents liés à la gestion des risques ³⁾	2,9 x

1) Par suite de l'acquisition par la société de Husky Energy Inc. (« Husky »), les données financières du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 comprennent les résultats de la société regroupée. Les données financières antérieures à l'acquisition du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 ne reflètent pas les données financières de Husky.

2) Représente le résultat net additionné de l'impôt sur le résultat et des coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt, divisé par les coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt, ainsi que les dividendes sur actions privilégiées cumulatifs déclarés et non déclarés.

3) Représente le résultat net additionné de l'impôt sur le résultat et des coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt, avant les (profits) pertes latents liés à la gestion des risques, divisé par les coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt, ainsi que les dividendes sur actions privilégiées cumulatifs déclarés et non déclarés.

La société est d'avis que le ratio de couverture établi d'après le résultat net disponible pour tous les passifs financiers portant intérêt avant les (profits) pertes latents liés à la gestion des risques est une mesure pertinente pour les investisseurs étant donné que la réalisation de ces (profits) pertes latents reste à déterminer et que ceux-ci seront réalisés au cours de périodes futures.